Image not found or type unknown

Rupture contrat de professionnalisation

Par **lola2222**, le **05/09/2013** à **17:38**

Un employeur a t il le droit de rompre mon contrat de professionnalisation (CDD et hors période d'essai) car je sus a mi temps therapeutique et que je ne peux donc plus suivre les formations ?

Par **P.M.**, le **05/09/2013** à **19:02**

Bonjour,
Il faudrait que vous en disiez plus sur les démarches car de toute façon, pour que le temps partiel thérapeutique commence, il faut que la CPAM en soit d'accord, puis le Médecin du Travail mais aussi l'employeur...
En principe, tant que vous êtes déclarée apte, l'employeur ne peut pas rompre le contrat de professionnalisation s'il s'agit d'un CDD...

Par **lola2222**, le **06/09/2013** à **19:20**

Merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés